

# Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les nouvelles cotations des actes de perfusions

**La Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) publie un guide pratique gratuit pour aider les infirmières libérales à s'approprier les nouvelles cotations des actes de perfusions entrées en vigueur ce jour, mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014.**

La FNI se réjouit de la parution au Journal officiel du mardi 30 septembre 2014 de l'arrêté relatif à la nouvelle nomenclature des actes infirmiers de perfusion.

A partir d'aujourd'hui, mercredi 1<sup>er</sup> octobre, les infirmières libérales doivent utiliser le nouveau dispositif de tarification des actes de perfusion. Il n'y a désormais plus de démarche d'accord préalable, plus de cotation en éclaté, plus de perfusion de plus ou moins de 8 heures...

La Fédération a mis en ligne un guide pédagogique complet à l'usage de la communauté infirmière sur le site [www.fni.fr](http://www.fni.fr) afin que chaque professionnel puisse s'approprier les nouvelles cotations des actes de perfusions.

Cette simplification est le fruit de plus de deux ans et demi de négociation avec l'UNCAM.

La FNI a été le seul syndicat à mandater un représentant unique pour suivre ce dossier du début à la fin. En assurant la continuité sur ce dossier par un interlocuteur unique et expert, la FNI a souhaité garantir la maîtrise de la négociation et son résultat.

En sécurisant et en valorisant les actes relatifs aux perfusions, cet arrêté va permettre de développer ce segment de soins pris en charge par les infirmiers libéraux.

Contact presse :  
FNI 01 47 42 94 13